

Portail des aides

Rattachement à une structure existante

Pour ce tutoriel, nous considérons que vous avez déjà créé un compte sur le Portail des Aides.

Si ce n'est pas le cas, vous vous conseillons de suivre le guide « Portail des Aides - Création d'un compte »

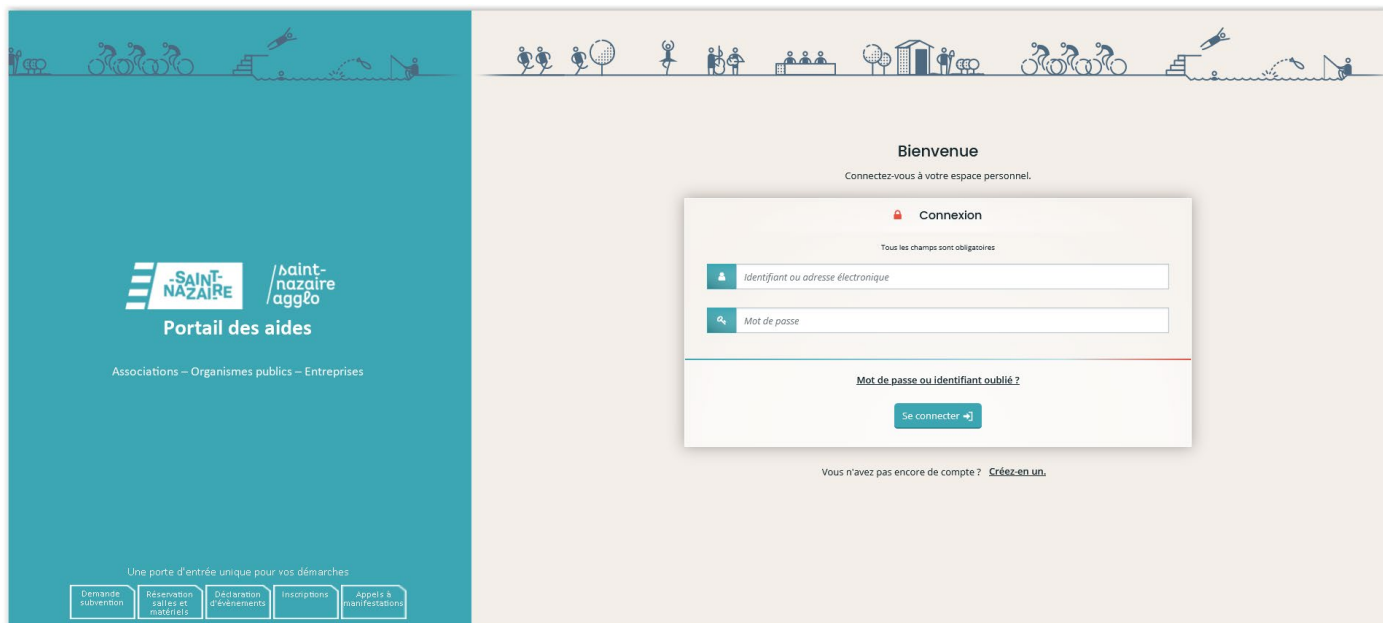
Table des matières

1	Accès et connexion	3
1.1	Lien vers le Portail des Aides.....	3
1.2	Connexion au Portail des Aides.....	3
2	Rattachement à une structure existante	4
2.1	Rattachement par vous-même.....	4
2.2	L'administrateur de la structure fait le rattachement	5
2.2.1	Vous avez été sollicité par un mail.....	5
2.2.2	Vous souhaitez invité un autre compte utilisateur	6

1 Accès et connexion

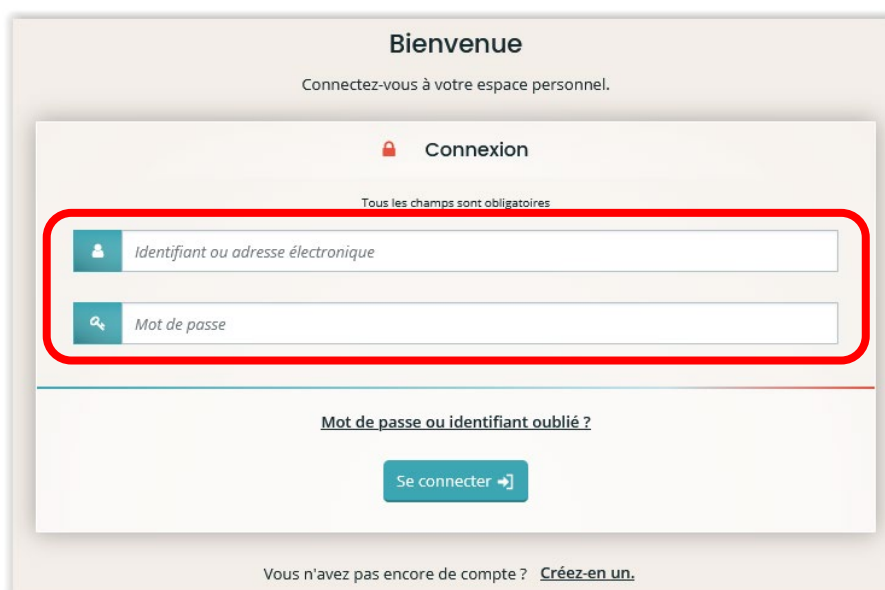
1.1 Lien vers le Portail des Aides

Directement par le lien suivant : <https://pda.saintnazaire.fr/>



1.2 Connexion au Portail des Aides

Afin de se connecter sur le portail, indiquez l'identifiant et le mot de passe que vous avez défini à la création du compte.



2 Rattachement à une structure existante

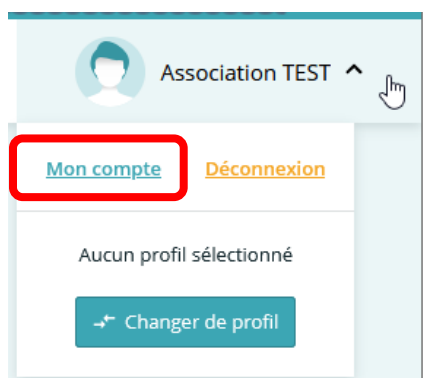
Pour vous rattachez à une structure existante, il existe deux solutions :

- Vous demandez le rattachement par vous-même
- L'administrateur de la structure vous rattache à sa structure

2.1 Rattachement par vous-même

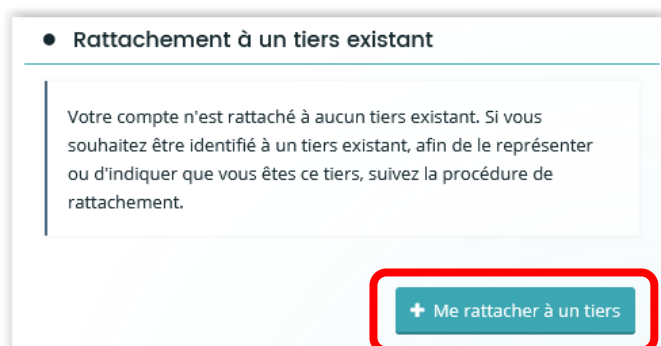
Vous devez faire une demande auprès de l'administrateur de la structure pour vous rattacher à la structure souhaitée, via le Portail Des Aides.

Pour cela, vous devez aller sur votre compte et cliquez sur « Mon compte ».



Puis allez, tout en bas de la page de votre compte, vous y trouvez la section « Rattachement à un tiers existant »

Cliquez sur « + Me rattacher à un tiers »

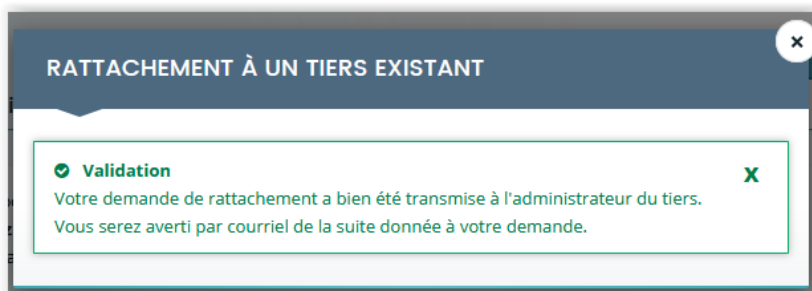


La fenêtre suivante s'ouvre

Renseignez le « Type de structure » et son « SIRET »

Puis cliquez sur « Valider »

Une fenêtre de validation s'affiche et maintenant, l'administrateur doit valider votre demande de rattachement qu'il aura reçu par mail.

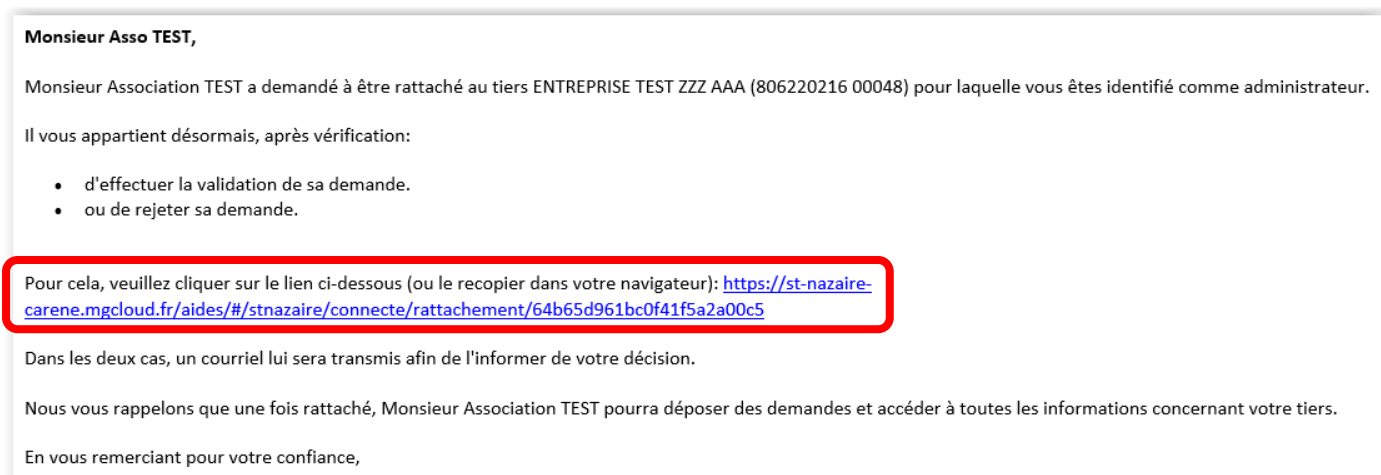


2.2 L'administrateur de la structure fait le rattachement

2.2.1 Vous avez été sollicité par un mail

Dans votre boîte mail, vous avez reçu le mail ci-dessous qui vous invite à valider ou non la demande de rattachement à la structure dont vous êtes l'administrateur.

Si vous validez la demande, cliquez sur le lien dans le mail.



Vous être redirigé vers le Portail Des Aides.

Puis vous décidez d'accepter ou non la demande de rattachement, en cliquant sur « Accepter » ou « Refuser ».

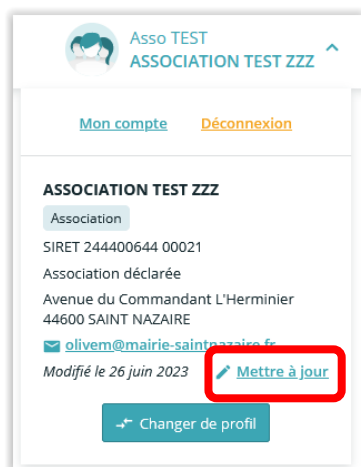


Le compte utilisateur reçoit un message avec approbation ou non de sa demande selon votre choix entre « Accepter » ou « Refuser ».

2.2.2 Vous souhaitez invité un autre compte utilisateur

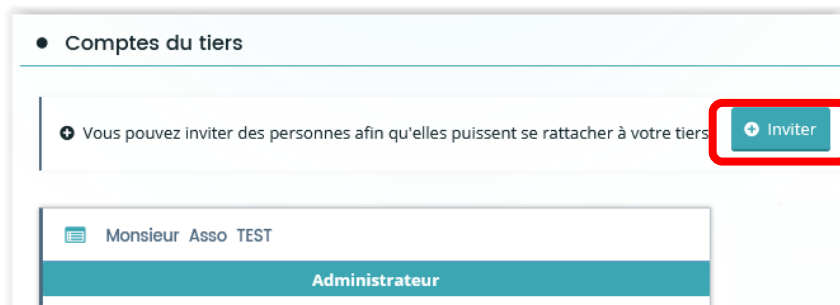
Si vous souhaitez que plusieurs personnes s'occupent de la gestion de votre structure, vous avez deux possibilités :

- Créer un compte avec une adresse générique et communiquer l'identifiant/adresse électronique au différent membre de votre structure
- Chaque membre créé un compte en son nom et le gestionnaire principal (Administrateur) de la structure invite les autres membres.

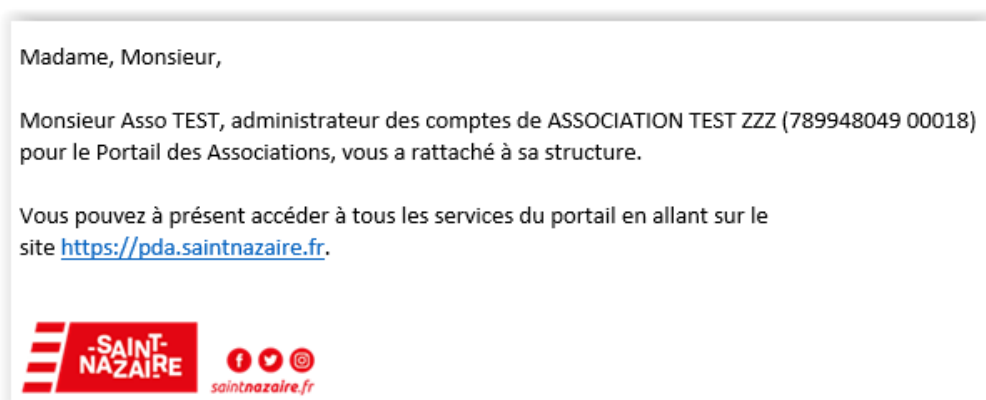


Pour cela, l'administrateur doit aller sur son compte et cliquer sur « mettre à jour ».

Puis aller dans la section « Comptes du tiers » et cliquer sur « Inviter »



Si le membre a déjà un compte sur le portail des aides, il reçoit un mail lui indiquant que son compte est rattaché à l'association.



Par contre si le membre n'a pas de compte, il reçoit le message ci-dessous, lui invitant de créer un compte.

Bonjour,

Afin de suivre vos dossiers en cours d'instruction, nous vous invitons à créer un compte puis à vous rattacher à votre tiers ASSOCIATION TEST ZZZ (789948049 00018).

Pour cela :

- Créez votre compte sur le site <https://pda.saintnazaire.fr>,
- Connectez-vous à l'Espace Usagers avec l'identifiant et le mot de passe que vous aurez choisis,
- Accédez aux informations de votre compte (en cliquant sur votre nom en haut à droite) puis "Mon compte",
- Tout en bas du formulaire, cliquez sur le lien "Me rattacher à un tiers",
- Indiquez le SIRET du tiers à laquelle vous souhaitez être rattaché : 789948049 puis 00018, puis validez.
- Votre demande sera alors transmise pour validation
- La vérification d'identité réalisée, vous recevrez un courriel vous indiquant que votre rattachement est effectif.

Vous pourrez déposer des demandes et accéder à toutes les informations concernant votre structure et les dossiers en cours.

En vous remerciant pour votre confiance,